



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 14 février 2020  
Convocation des conseillers :  
le 14 février 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance du 28 février 2020**

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

**Excusés :** Martin Kox, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Vera Spautz, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jean Tonnar, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2. Intégration de parcelles dans le domaine public communal; décision**

Considérant que la Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange:

n° 543/3486, place voirie, d'une contenance de 27 ca, au lieu-dit « rue Portland »;  
n° 409/3124, place, d'une contenance de 74 ca, au lieu-dit « Boulevard Pierre Dupong »;  
n° 20/3377, place, d'une contenance de 10 à 71 ca, au lieu-dit « Lankëlzerweiler »;

section A d'Esch-Nord:

n° 2859/17384, place, d'une contenance de 09 à 47 ca, au lieu-dit « Lankëlzerweiler » du  
Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal;

Considérant que cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve  
à l'unanimité**

l'intégration des différentes parcelles citées ci-dessus du Domaine Privé de la Ville au  
Domaine Public Communal.

en séance

date qu'en tête